



N° de résolution
ou annotation

2022-06-139

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 tenue à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : Mme Rachel Alarie, mairesse ainsi que Mesdames les conseillères Chantal Mainville, Josée Chrétien et Lucie Gravel et Messieurs les conseillers Fernand Landry, Adrien Paradis et Robert Tailleux.

Était également présente, Mme France Pelletier, directrice-générale/greffière-trésorière ainsi que Mme Lise Roy, technicienne administrative.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20 :15, sous la présidence de Mme Rachel Alarie, mairesse.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 mai 2022;
- 4.0 **Trésorerie;**
 - 4.1 Dépenses de mai 2022;
 - 4.2 Discours de la mairesse
 - 4.3 Dépôt du rapport du vérificateur 2021
 - 4.4 Dépôt du rapport du vérificateur 2021, Recyc-Québec
 - 4.5 Placement à terme :
 - 4.5.1.1 : pour la municipalité 300 000.
 - 4.5.1.2 : pour le camping 150 000.
 - 4.6 Acceptation des soumissions
 - 4.6.1 Clôture – propane
 - 4.6.2 Système d'alarme
 - 4.7 Acceptation du rapport budgétaire supplémentaire de l'OMH
 - 4.8 Autorisations pour la directrice-générale/greffière-trésorière
 - 4.8.1 Clic Sécur
 - 4.8.2 Accès D
 - 4.8.3 Signataires de chèques
- 5.0 **Ressources humaines;**
 - 5.1 Offres d'emploi :
 - 5.1.1 Adjointe
 - 5.1.2 Aide journalier
 - 5.1.3 Employée d'entretien
 - 5.1.4 Animatrice jeunesse – carrefour jeunesse emploi
 - 5.2 Modification au contrat de l'aide journalier actuel
 - 5.3 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- 6.0 **Correspondance;**
 - 6.1 Confirmation de l'aide financière pour le PAVL (entretien des routes).
 - 6.2 Mutuelle des municipalités du Québec
 - 6.3 Kenorlands;



N° de résolution
ou annotation

- 6.4 Semaine québécoise des personnes handicapées du 1^{er} au 7 juin 2022.
- 6.5 Réservation de la salle pour l'école le 10 juin
- 6.6 Réservation de la salle : 2 juillet : famille Lévesque
- 6.7 Demande de Ste-Anne
- 6.8 Cercle des fermières : Remercie le conseil pour l'aide apportée
- 7.0 Projets**
 - 7.1 **Projet EEC :**
 - 7.1.1 Animatrice camp de jour : Embauche
 - 7.1.2 Emploi Canada : Début du projet
 - 7.1.3 Tarification pour le service
 - 7.2 **PRABAM :** embauche d'une designer d'intérieur
 - 7.3 TECQ 2019-2023 : Soumission de Cima
 - 7.4 Projet Primeau : Asphaltage bords de rues
- 8.0 Lots intra**
 - 8.1 Projet MRCAO-21-06
 - 8.2 Projet MRCAO-Fonds de mise en valeur de Roquemaure 2022
 - 8.3 Projet MRCAO- PADF
 - 8.4 Adoption du rapport financier 2020
- 9.0 Camping :**
 - 9.1 **Demandes**
 - 9.1.1 Campeurs : achat de matières premières
 - 9.1.2 Gérante : table froide
 - 9.1.3 Embauche d'un journalier au camping
 - 9.2 **Problématiques :**
 - 9.2.1 Vitesse sur le terrain et circulation des visiteurs en auto sur le site
 - 9.2.2 Bris d'un fil électrique
 - 9.3 **Aménagement autour des boîtes aux lettres :** solution à long terme
 - 9.4 **Travaux d'ouverture**
 - 9.4.1 Caméras : soumission achats et pose de pancartes
 - 9.4.2 Minuterie de douche : soumissions
 - 9.4.3 Clôtures entourant les poubelles : achats de végétation
- 10.0 Pompiers :** Entente intermunicipale avec Palmarolle
- 11.0 Réseau routier**
 - 11.1 **Projet 2020 : PPA-ES :** ponceau à la limite Gallichan -Roquemaure au rang 1
 - 11.2 Épandage d'abat-poussière
 - 11.3 Débroussaillage
 - 11.4 Coupe de foin le long du chemin
 - 11.5 Gravelage du chemin forestier
 - 11.6 Coûts supplémentaires - nivelage chemin forestier
- 12.0 Régularisation de dossiers**
 - 12.1 Fabrique
- 13.0 Travaux printaniers :**
 - 13.1 Ouverture des soumissions
 - 13.1.1 Arrosage des fleurs été 2022
 - 13.1.2 Entretien du parc
 - 13.2 Balayage des rues
- 14.0 Dossiers divers :**
 - 14.1.1 Rampe pour handicapés
 - 14.1.2 DroneLogik
 - 14.1.3 Location des salles pour la période des fêtes 2022-2023
 - 14.1.4 Réservoir à l'huile au sous-sol du centre récréatif
 - 14.1.5 Raccordement de la sortie du réservoir au propane
 - 14.1.6 Machine à eau



N° de résolution
ou annotation

2022-06-140

- 14.1.7 Récupération des vieux frigos
- 14.1.8 Remboursement – taux kilométrage
- 15.0 Rapport des comités;
- 16.0 Réception de l'attestation de formation sur le comportement éthique de tous les élus
- 17.0 Période de questions;
- 18.0 Sujets divers;
- 19.0 Levée de la séance.

3.0 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 mai 2022

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 3 mai, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par M. Robert Tailleur, appuyé par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 3 mai 2022 tel que présenté.

2022-06-141

4.0 Trésorerie :

4.1 Dépenses de mai 2022

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer mai 2022 au montant de : 42 425.58 \$

Pour le camping municipal :

Liste des comptes à payer mai 2022 au montant de : 4 442.73 \$

Salaires nets - mai 2022 : 9 431.26 \$

4.2 Discours de la mairesse

Mme Alarie fait rapport de la situation financière de la municipalité pour l'année 2021.

4.3 Dépôt du rapport du vérificateur 2021

Mme Alarie lit le rapport du vérificateur, année financière 2021.

4.4 Dépôt du rapport du vérificateur 2021, RecyQuébec

Les élus ont pris connaissance du rapport du vérificateur sur RecyQuébec.

4.5 Placement à terme

4.5.1 Suggestion pour la municipalité : 300 000\$

Attendu que la municipalité a des surplus accumulés pour les lots intramunicipaux de 227 685\$, pour les égouts de 67 047\$ et pour le 75^e de 6 013\$;

Attendu qu'aucune dépense budgétaire n'est prévue dans les prochains mois affectant ces surplus;



2022-06-142

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Mainville appuyée par Mme Josée Chrétien que la municipalité place dans un dépôt à terme, non rachetable, pour 1 an ces sommes, soit 300 000\$ à un taux de +ou- 3.10%.

On demande le vote : 3 Pour et 4 contre : la proposition est rejetée.

4.5.2 Suggestion pour le camping : 150 000\$

Attendu que les surplus accumulés du camping municipal s'élèvent à 163 245\$;

Attendu qu'aucun investissement majeur n'est prévu au budget 2022;

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Mainville appuyée par Mme Josée Chrétien que la municipalité place dans un dépôt à terme, non rachetable, pour 1 an, ce montant, soit 150 000\$ à un taux de +ou- 2.25%

On demande le vote : 3 Pour et 4 contre : la proposition est rejetée.

2022-06-143

4.6 Acceptation des soumissions

4.6.1 Clôture – propane :

Attendu que nous avons reçu une soumission d'Abitem pour la clôture autour du réservoir de propane au montant de 3 890.09\$ taxes incluses et que si on fait faire l'installation par eux, ce sera au montant supplémentaire de 2 652.47 \$ taxes incluses;

Attendu que si Abitem fait l'installation, aucun frais de transport pour la livraison des matériaux ne sera facturé;

Attendu que si nous prenons un transporteur indépendant pour nous livrer les matériaux, selon une soumission de MRT Transport de Rouyn-Noranda, les coûts seraient environ de 459.90\$ taxes incluses;

Attendu que notre journalier Clément Béchard, s'il a l'aide de M. Sébastien Roy, est prêt à faire cette installation d'une journée et demie, soit environ 1 500\$ en salaire au total;

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyé par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité de faire l'achat de la clôture selon la soumission de Abitem sans l'installation et de faire faire l'installation de cette clôture par notre journalier M. Clément Béchard aidé de M. Sébastien Roy.

Système d'alarme :

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance d'une problématique majeure quant à l'absence de moyens de prévention en sécurité au centre municipal;

Attendu qu'à la suite de l'intervention d'un citoyen du public, policier à la retraite, présent à la dernière assemblée du

2022-06-144



N° de résolution
ou annotation

2022-06-145

conseil, celui-ci a souligné l'urgence d'agir et de se protéger adéquatement;

Attendu que le conseil municipal a décidé de faire une demande de soumission auprès d'Alarme La-Sar afin d'installer un système adéquat pour le centre récréatif incluant le bureau municipal;

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien, et adopté à l'unanimité d'accepter la soumission d'ALARME LA-SAR aux coûts de 4 311,56\$ incluant les taxes et couvrant l'installation de :

- 2 détecteurs de mouvements et 1 clavier pour le bureau municipal ;
- 9 détecteurs de fumée pour l'ensemble du bâtiment sur les trois étages ;
- 1 détecteur de propane, obligatoire avec le nouveau système de chauffage au propane.

4.7 Acceptation du budget révisé de 2022 de l'OMH

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Lucie Gravel, et adopté à l'unanimité d'accepter le budget révisé de 2022 de L'OMH modifiant les frais de financement : approuvé précédent de 72 094, révisé à 73 698. et pour l'amortissement de la dette à long terme, approuvé précédent de 136 563. , révisé à 138 872.

4.8 Autorisations pour la directrice-générale/greffière-trésorière

4.8.1 Clïc Sécur

2022-06-146

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu d'autoriser Mme France Pelletier, directrice-générale/greffière-trésorière :

2022-06- 147

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe



N° de résolution
ou annotation

2022-06-148

d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

4.8.2 Accès D

Attendu que la municipalité de Roquemaure a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé un ou plusieurs administrateurs principaux ;

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter un administrateur principal ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité que Mme France Pelletier, directrice-générale/greffière-trésorière soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD et qu'elle soit investie des pouvoirs nécessaires à cette fin.

2022-06-149

4.8.3 Signataire de chèques

À la suite de l'embauche de la directrice-générale/greffière-trésorière, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme France Pelletier, directrice-générale/greffière-trésorière à cosigner les chèques au nom de la municipalité.

Les signataires autorisés sont donc 1 élu et 1 employée du personnel administratif :

Mme Rachel Alarie, mairesse ou

M. Fernand Landry, pro-maire pour les élus

Mme France Pelletier, directrice-générale/greffière-trésorière ou

Mme Lise Roy, technicienne administrative pour le personnel administratif.

2022-06-150

5.0 Ressources humaines:

5.1 Offres d'emploi

5.1.01 Adjointe

Aucun CV n'a été reçu pour ce poste.

5.1.02 Aide journalier

Il est proposé par Mme Gravel, appuyé par Mme Josée Chrétien, et résolu à l'unanimité de procéder à l'engagement de Raphaël Rollin comme aide-journalier, emploi étudiant selon les termes de son contrat.

2022-06-151

5.1.03 Employée d'entretien

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Adrien Paradis, et résolu à l'unanimité de procéder à l'engagement de Mme Chantal Thériault afin d'effectuer l'entretien ménager au centre récréatif, selon les termes de son contrat.



2022-06-152
N° de résolution
ou annotation

2022-06-153

2022-06-154

5.1.04 Animatrice jeunesse – carrefour jeunesse emploi

Temps supplémentaire effectué par Danika Gamache Plourde lors de la journée jeune entrepreneur samedi le 4 juin.

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité d'assumer 50% du salaire de Mme Gamache Plourde pour cette activité.

5.2 Modification au contrat de l'aide journalier actuel

Attendu que la charge de travail du journalier a augmenté étant donné le nombre limité d'employés;

Attendu que les responsabilités et les attentes du conseil envers lui sont accrues;

Attendu qu'une délégation de pouvoir est nécessaire afin d'effectuer les achats obligatoires aux travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité d'accepter l'annexe A modifiant les termes du contrat de travail du journalier.

5.3 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Un avis de motion est donné par Mme Chantal Mainville que le règlement no 209, code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Roquemaure, abrogeant le règlement no 193, sera adopté lors d'une séance subséquente du conseil municipal. La lecture du projet de règlement et du code de déontologie est faite intégralement.

6.0 Correspondance

6.1 Confirmation de l'aide financière pour le PAVL – 2022 : montant de 178 693\$.

6.2 Mutuelle des municipalités du Québec : ristourne de 140\$ pour l'année 2021

6.3 Kenorlands : les travaux de forage seront effectués entre le 28 juin 2022 et le 30 août 2022

6.4 Semaine québécoise des handicapées du 1^{er} au 7 juin 2022

6.5 Réservation de la salle pour l'école, le 10 juin 2022

6.6 Réservation de la salle pour la famille Lévesque, le 2 juillet 2022.

6.7 Demande de la communauté chrétienne de Ste-Anne de Roquemaure : fête de Ste-Anne le 26 juillet 2022

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu de commanditer la communauté chrétienne de Ste-Anne pour : l'accès à la salle municipale le 26 juillet, les toilettes chimiques, les poubelles et 2 tables de pique-nique afin de que cette fête soit une réussite.

6.8 Le cercle des fermières : remerciements pour l'aide apportée.



2022-06-155
N° de résolution
ou annotation

2022-06-156

2022-06-157

7.0 Projets

7.1 Projet EEC :

7.1.01 Embauche des animatrices

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Robert Tailleur et résolu à majorité d'embaucher Anabelle Bilodeau-Poirier et Ariane Bélanger comme animatrices pour le camp de jour estival 2022.

Mme Chantal Mainville mentionne son conflit d'intérêt et se retire de la discussion.

7.1.02 Début du projet : début le 4 juillet 2022

7.1.03 Tarifification du camp de jour

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité d'appliquer la tarification suivante pour 2022 :

12 \$ par jour pour une fréquentation irrégulière.

Pour la saison estivale complète :

Le 1^{er} enfant = 320\$ pour les 8 semaines

Le 2^e enfant = 300\$ pour les 8 semaines

Le 3^e enfant et les subséquents = 280\$ pour les 8 semaine.

7.2 PRABAM :

Attendu que des travaux sont nécessaires afin de rénover nos salles de bain au centre récréatif pour les mettre aux normes;

Attendu que des fonds sont disponibles à partir du programme PRABAM afin d'effectuer les travaux;

Attendu que les travaux doivent être terminés complètement au plus tard le 31 mai 2023;

En conséquence, il est proposé par Mme Gravel, appuyée par M. Adrien Paradis et résolu à la majorité de demander des soumissions sur invitation aux entrepreneurs suivants : Guy Poirier, Claude Gravel, Joey Hovington, La Ray Construction et Sylvain Rouleau pour la réalisation des travaux selon les plans suggérés. Les soumissions devront être rendues au bureau municipal avant le 26 juillet, 15 :00 heures.

On passe au vote : 4 Pour et 2 contre (M. Fernand Landry et M. Robert Tailleur sont contre les plans proposés). La résolution est adoptée à la majorité.

7.3 TECQ 2019-2023

Attendu que les travaux pour compléter la Tecq 2019-2023 doivent être terminés avant le 31 décembre 2023;

Attendu l'intention de la municipalité est d'utiliser cette subvention afin d'améliorer le rang 2 et 3 ouest en y appliquant du traitement de surface, après avoir corrigé les différents problèmes de structures;

Attendu la demande faite auprès des ingénieurs afin de nous procurer les plans et devis nécessaires à la réalisation du projet en 2023;



2022--06-158

N° de résolution
ou annotation

2022-06-159

2022-06-160

2022-06-161

2022-06-162

2022-06-163

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de CIMA +, seul soumissionnaire, au montant de 45 455\$ taxes incluses pour la réalisation des plans et devis du projet.

8.0 Lots intra :

8.1 Projet MRCAO-21-06 : Aménagement sur territoire forestier résiduel d'un chemin multiusage

Il est proposé par Mme. Mainville, appuyé par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité de déposer une demande pour un projet de réfection du chemin forestier au fonds de mise en valeur des lots intermunicipaux, pour un financement de 2428.\$ sur une dépense admissible de 14 400. \$ et d'autoriser Mme Rachel Alarie, mairesse à signer la demande de projet.

8.2 Projet MRCAO-Fonds de mise en valeur des lots intras 2022

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyé par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une demande d'aide financière pour le projet de reboisement, scarifiage, DPM et construction de chemin au fonds de mise en valeur des lots intras, demande d'aide de 113 019.30 \$ pour une contribution de la municipalité de 12 557.70 \$ et d'autoriser Mme Rachel Alarie, mairesse à signer la demande de projet.

8.3 Projet MRCAO-PADF :

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure désire faire du reboisement, scarifiage, DPM et réfection de chemins sur ses lots intramunicipaux;

ATTENDU QUE les travaux prévus sont de l'ordre de 55 377.\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité demander une subvention à la MRC dans le cadre du Programme d'Aménagement Durable des Forêts au montant de 49 839.30 \$ pour une contribution municipale de 5 537.70\$ et d'autoriser Mme Rachel Alarie à signer la demande au nom de la municipalité de Roquemaure.

8.4 Adoption du rapport financier 2020 :

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport financier 2020 pour les opérations forestières tenues sur les lots intramunicipaux de Roquemaure tel que présenté.

9.0 Camping :

9.1 Vitesse sur le terrain de camping et circulation des visiteurs en auto sur le site : respect du stationnement des visiteurs. Des pancartes de sensibilisation seront installées.

9.2 Bris d'un fil électrique

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Robert Tailleur et résolu à l'unanimité de confier le mandat au comité du camping sous la supervision de la directrice-générale/greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

2022-06-164

afin de trouver une solution dans le but de résoudre le problème le plus efficacement et respectueusement possible.

9.3 Aménagement autour des boîtes aux lettres

Attendu que la municipalité est responsable des infrastructures de son territoire ;

Attendu que le bois retenant la terre autour des boîtes aux lettres à l'entrée du camping est pourri ;

Attendu qu'une solution à long terme serait souhaitable ;

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Mainville appuyée par Mme Lucie Gravel et résolu d'aménager un talus de sable et de terre noire autour de ces boîtes aux lettres afin d'y semer du gazon et ainsi d'en faciliter l'entretien lors de la tonte.

10.0 Pompiers : Entente intermunicipale avec Palmarolle

ATTENDU QUE l'article 5.1.3 du schéma de couverture de risque de la M.R.C. d'Abitibi- Ouest indique que :

Toutes les municipalités devront revoir les ententes intermunicipales de desserte du service incendie et d'entraide mutuelle ainsi que le déploiement des ressources à l'alerte initiale de manière à les adapter à la couverture de protection arrêtée et planifiée au schéma. Les municipalités devront conclure des ententes de fourniture de services formelles pour les secteurs où les critères de la force de frappe sont applicables. Pour les autres secteurs, des mesures compensatoires en prévention seront prévues.

ATTENDU QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions du *Code Municipal* pour faciliter la mise en œuvre du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* de la MRC d'Abitibi-Ouest;

2022-06-165

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyé par Mme Josée Chrétien et unanimement résolu d'appuyer les démarches de relative à la fourniture du service de sécurité incendie pour les interventions d'appels d'entraide automatique effectuées sur le territoire de la municipalité de Roquemaure et de Palmarolle.

11.0 Réseau routier :

11.1 Épandage d'abat poussière

2022-06-166

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de donner le contrat d'épandage de l'abat-poussière à Proulx et Genesse selon les mêmes normes que les années passées, en ajoutant le chemin forestier aux routes à traiter. Les coûts pour 2022 sont de 160. \$/l'heure pour le camion 12 roues et de 140.\$/ l'heure pour le camion-citerne à eau.



N° de résolution
ou annotation
2022--06-167

2022-06-168

2022-06-169

2022-06-170

2022-06-171

11.2 Débroussaillage

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité de demander à Travaux Mécanisés Marcel Moreau Inc. pour effectuer le débroussaillage du rang 2 et 3 ouest, et ce, jusqu'à concurrence de 9000\$ de travaux.

11.3 Coupe de foin le long du chemin

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité d'offrir à M. René Bélanger le contrat de coupe de foin le long de nos chemins municipaux. Le contrat étant de moins de 25,000. \$ il peut être donné de gré à gré.

11.4 Gravelage du chemin forestier

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité de faire mettre une vingtaine de voyages de gravier-concassé à 130\$/voyage étendu, par Jean-Guy Roy Entrepreneur sur le chemin forestier situé dans la route centrale. Ces dépenses seront payées à même le budget des lots intra.

11.5 Coûts supplémentaires – nivelage du chemin forestier

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu d'accepter la nouvelle charte de prix de Jean-Guy Roy Entrepreneur pour les passages supplémentaires de la niveleuse sur le chemin forestier.

12.0 Régularisation des dossiers

12.1 Cession de terrain de la Fabrique

Attendu que la municipalité désire remettre son réseau d'égouts aux normes ;

Attendu que celui nécessite des travaux sur nos rues ;

Attendu qu'après vérifications, il apert que le lot 5 519 486, représentant une partie de la rue Raymond ouest est la propriété de la Fabrique de Roquemaure ;

Attendu que la Fabrique est consentante pour céder ses droits sur cette parcelle de rue ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité que la municipalité de Roquemaure acquière cette parcelle de rue et d'autoriser Mme Rachel Alarie, la mairesse à signer le contrat notarié, officialisant la transaction.

13.0 Travaux printaniers :



N° de résolution
ou annotation

2022--06-172

2022-06-173

2022-06-174

13.1 Ouverture des soumissions

13.1.01 Arrosage des fleurs été 2022 : n'ayant reçu aucune soumission, l'aide journalier inclura cette tâche dans ses travaux à faire.

13.1.02 Entretien du parc :

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de M. Francis Bisson au montant de 2 000\$ afin de faire l'entretien du parc pour l'été 2022.

13.2 Balayage des rues :

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'embaucher Sébastien Roy (avec son tracteur au coût de 30\$ l'heure pour la machinerie en plus du salaire homme) et notre journalier afin d'effectuer le balayage des rues de notre belle municipalité, incluant le balayage du traitement de surface de la route centrale et du rang 2 et 3 ouest.

14.0 Sujets divers:

14.1 Rampe pour handicapés

Il est proposé par M. Adrien Paradis, appuyé par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité de prendre les mesures nécessaires afin d'abaisser la pente de la rampe pour handicapés à 6 degrés, afin de se conformer aux normes exigées par Élection Québec, avant les élections du 3 octobre 2022.

14.2 DroneLogik : Orthophotographie de haute résolution

ATTENDU QUE les municipalités de la MRCAO possèdent un logiciel « Gonet » afin d'illustrer matrice graphique et les données du rôle d'évaluation ainsi que diverses informations comme les orthophotos (image), plan de zonage, etc.;

ATTENDU QUE les orthophotos présentement disponibles sur Gonet datent de 2017 ;

ATTENDU QUE ces orthophotos cumulent un retard de 5 ans et qu'aucune mise à jour de celles-ci n'est prévue ;

ATTENDU QUE l'accès à des orthophotos à jour et de qualité est crucial afin de mener à bien les diverses tâches d'agents tels que : inspecteur municipal, arpenteurs, notaires, etc.;

ATTENDU QUE le groupe de géomatique AZIMUT associé avec la compagnie « DroneLogik » offre le service d'orthophotographie de haute résolution ;

ATTENDU QUE les avantages que représentent les orthophotographies de haute résolution sont nombreux :

1. Une résolution d'imagerie de 1,3 cm par pixel offrira une visibilité optimale, permettant une prise de décision juste et éclairée.
2. Une fréquence de mise à jour des images, obtenue aux 2 ans, favorisera une vision rapide et fidèle de la réalité des bâtiments sur le terrain.
3. À chacune des mises à jour, les couches (plan) pourront être superposées l'une sur l'autre afin de déterminer s'il y a eu des agrandissements et/ou des additions de bâtiments sur le terrain, identifiées par année de prise de photos.



N° de résolution
ou annotation

4. L'élimination de la parallaxe (vue à plat du territoire) donnerait une meilleure précision en mesurage dans Gonet.
5. La précision absolue du terrain (-de 10 cm) évitera les déplacements sur le terrain afin de prendre des mesures ou confirmer celles-ci, le cas échéant, optimisant ainsi le temps de travail de l'inspecteur municipal dans chacune des municipalités desservies.

ATTENDU QUE l'accès aux orthophotographies de haute résolution permettra :

1. Une interprétation efficiente des images produites dans les projets Gonet, avec les fonctionnements de ce site déjà implanté dans les municipalités.
2. Le développement d'un historique d'images afin d'appuyer les présentations et démonstrations dans le temps.
3. L'examen et la mesure des fissures du sol directement sur les images.
4. L'octroi de dérogation mineure plus facile à représenter.
5. Des services aux citoyens et à l'interne plus précis, évitant des litiges et des incompréhensions.
6. Facilitera l'aide aux citoyens voulant localiser sur leurs terrains de futurs bâtiments.
7. Facilitera les réponses aux demandes des arpenteurs et notaires, notamment.

ATTENDU QU'il y a lieu que les employés de la municipalité aient accès à cette technologie afin d'assurer un suivi professionnel à ses contribuables et autres intervenants ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de demander à la MRC d'Abitibi-Ouest d'effectuer les démarches nécessaires en vue d'intégrer les orthophotographies de haute résolution effectuée par drone dans le logiciel « Gonet » pour notre municipalité, et que les frais encourus soient répartis entre les municipalités participantes à la hauteur du nombre d'hectares couverte par cette technologie.

14.3 Location des salles pour la période des fêtes 2022-2023

- Famille Béchard 31 décembre 2022
- Famille Roy 25 décembre 2022
- Famille Lévesque 1^{er} janvier 2023

14.4 Réservoir à l'huile au sous-sol du centre récréatif

2022-06-176

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de prendre les mesures nécessaires afin de sortir le réservoir d'huile du sous-sol du centre récréatif. Notre journalier effectuera les travaux de construction et Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc. sortira le réservoir avec son tracteur afin de l'apporter dans la cour du garage municipal. Des soumissions seront demandées dans la prochaine parution du journal « La Cache » pour ce réservoir.

14.5 Raccordement de la sortie du réservoir au propane

2022-06-177

Il est proposé par M. Adrien Paradis, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'embaucher Gaz Propane selon sa soumission de 100\$, environ pour les matériaux et 500\$,



N° de résolution
ou annotation

2022-06-178

2022-06-179

2022-06-180

environ pour le transport et la main d'œuvre, afin de raccorder le tuyau alimentant la génératrice à la bonbonne de propane, et ainsi pouvoir retourner les deux petites bonbonnes louées à Corporation Parkland.

14.6 Machine à eau

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'acheter une machine à l'eau pour le bureau municipal au coût de 100\$, afin de protéger notre environnement et d'éliminer l'utilisation de petites bouteilles d'eau individuelles remises aux élus lors des rencontres.

14.7 Récupération des vieux frigos

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de mandater Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc. afin de déplacer les 2 frigos qui se trouvent au garage municipal, près de la caserne des pompiers et au camping. Ces frigos serviront de boîtes à échanges de livres et de jeux de sociétés ouverts à toute la population.

14.8 Remboursement – Taux kilométrage

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'augmenter les frais de déplacement à un taux du km de 0,50\$.

15.0 Rapports des comités;

15.1 SPBAT : M. Fernand Landry a assisté à l'Assemblée générale annuelle : point qui en est ressorti : les transporteurs auront une subvention supplémentaire pour compenser le prix de l'essence.

15.2 MRC :

15.2.1 Projet de production bovine de l'UQAT

15.2.2 Le directeur de la FQM sera sur place le 15 juin à la MRC.

15.2.3 Permis spécial pour la destruction de résidences construites avant 1940 : protection du patrimoine.

16.0 Réception de l'attestation de formation sur le comportement éthique de Chantal Mainville

17.0 Période de questions du public :

17.1 Fonds du 75^e : Un citoyen est surpris et déçu du fait que les élus aient refusé un placement à terme, qui, jumelé au surplus du 75^e, aurait généré suffisamment de revenus pour nous permettre de faire l'achat d'une belle horloge dans le parc du souvenir.

17.2 Forage Kenorland : inquiétude d'une citoyenne sur les travaux de forage prévus par Kenorland.

17.3 Excuse d'un élu : un citoyen redemande les excuses de l'élue qui a insulté les citoyens lors d'une rencontre précédente.



N° de résolution
ou annotation

2022-06-181

18.0 Sujets divers :

Avant de clore la réunion, M. Landry apporte le point; achat d'un camion et d'une remorque.

M. Fernand Landry propose l'achat d'un camion et d'une remorque d'une valeur de 65 000.\$

Mme Rachel Alarie, mairesse, se lève et déclare que ce point a déjà été discuté, un tel achat n'est pas budgété et donc, qu'il n'y aura pas d'autre discussion à ce sujet. Elle quitte la réunion ainsi que les 2 conseillères Mesdames Chantal Mainville et Josée Chrétien. Il est 23h30.

M. Fernand Landry, devient donc président d'assemblée afin de poursuivre la réunion avec les 3 autres élus toujours sur place.

Mme Lucie Gravel nous fait lecture d'une résolution déjà préparée ATTENDU QUE le conseil municipal veut faire l'acquisition d'un camion afin de faciliter l'engagement d'un journalier;

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Adrien Paradis d'autoriser l'achat d'un camion de marque plus remorque et d'autoriser la dg à signer les ententes d'achats plus taxes et assurances et immatriculation et de refuser la garantie prolongée jusqu'à un montant de 65 000. \$ et de prendre l'argent dans les surplus accumulés.

Mme la directrice générale fait remarquer que cette manière de procéder ne semble pas conforme aux règles régissant les municipalités.

19.0 Levée de la séance.

2022-06-182

À 23h40, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Adrien Paradis et résolu de fermer la séance.

France Pelletier

Directrice-générale/greffière-trésorière

Rachel Alarie

Mairesse

